



DOSSIER D'INSCRIPTION ANNÉE UNIVERSITAIRE 2019-2020
Concours d'admission cursus Art mention Sculpture
(grade master)

DATE ET LIEU DU CONCOURS : 20 JUIN 2019 À TOURS
DATE LIMITE D'ENVOI DES DOSSIERS : 28 MAI 2019
PRÉ-SÉLECTION DES DOSSIERS : 6 JUIN 2019

■ IDENTITÉ DU (DE LA) CANDIDAT(E)

Nom : Prénoms :

Nom de naissance :

Sexe : féminin masculin

Date de naissance :

Lieu de naissance : Département ou pays :

Nationalité :

Adresse complète :

Code postal : Ville :

Pays :

Téléphone fixe :

Téléphone mobile :

Adresse courriel (en majuscule) :

■ ÉTUDES ANTÉRIEURES

Baccalauréat

Intitulé du baccalauréat (ou équivalent) obtenu :

Série : Année d'obtention: Département :

Études post-bac (fournir impérativement les justificatifs)

Année	Classe	Nom et adresse de l'établissement	Diplôme préparé ou obtenu

■ STAGE ET/OU EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE

Structure	Nom et adresse	Période : du/..../20.... au/..../20....

Date : Signature :

Les deux pages ainsi que les pièces à joindre dossier administratif au (voir notice à conserver) sont à renvoyer à l'adresse suivante :

École supérieure d'art et de design TALM-Tours
Concours Master mention *Sculpture*
40, rue du docteur Chaumier
37 000 Tours

Date limite de réception du dossier : 28 mai 2019. Tout dossier incomplet sera refusé.

Notice à conserver

Concours d'admission au DNSEP Art mention Sculpture (grade master) Admissibilité : 6 juin 2019 Admission: 20 juin 2019

■ Conditions requises pour accéder au concours

Cette commission est destinée aux élèves titulaires d'un diplôme de premier cycle délivré par une école d'art agréée par le ministère de la Culture, aux candidat(e)s diplômé(e)s d'un autre cursus artistique français ou étranger.

Les candidat(e)s de l'espace européen doivent justifier pour leur admission de cent quatre-vingts ECTS (trois années validées). Ces crédits peuvent avoir été obtenus :

> en France dans le cadre d'un enseignement supérieur suivi dans un établissement d'enseignement supérieur public ou privé (à condition que cet établissement ait été reconnu par l'État ou que le cycle d'études suivi par le candidat dans ledit établissement soit sanctionné par un titre inscrit au répertoire national des certifications professionnelles au même niveau),

> dans un autre État membre de l'Union européenne ou dans un autre État partie à l'accord sur l'Espace économique européen dans le cadre d'études suivies dans un établissement d'enseignement supérieur appliquant les règles de l'Espace européen de l'enseignement supérieur. »

Les diplômés obtenus hors de l'Union européenne ou d'un État partie à l'accord sur l'Espace économique européen feront l'objet d'un contrôle de leur comparabilité avec les diplômes français (*arrêté du 16 juillet 2013*).

Les candidat(e)s non francophones doivent justifier au minimum du niveau B2 au TCF (test de connaissance du français) ou au DELF (diplôme d'études en langue française). Pour tout renseignement : www.ciep.fr/tcf

■ Épreuves du concours

L'entrée dans le master *Sculpture* se fait en deux phases :

■ une phase d'admissibilité

La phase d'admissibilité se déroule sans la présence du (de la) candidat(e). Elle comporte une seule épreuve : l'évaluation du dossier personnel (voir *infra*) par la commission d'intégration du master *Sculpture* avec un examen approfondi des éléments fournis par le (la) candidat(e).

Ce dossier a pour objet de permettre au (à la) candidat(e) de présenter sa motivation pour intégrer le master *Sculpture* à partir notamment de son projet personnel et de son activité artistique. La directrice de TALM-Tours et la commission d'intégration attribuent une note selon trois niveaux de classement : A, B ou C. En fonction de son classement, le (la) candidat(e) est convoqué(e) à l'épreuve d'admission.

Les candidat(e)s non admissibles peuvent connaître les raisons qui ont justifié cette décision, lors d'un entretien ou d'un échange téléphonique avec l'un(e) des membres de la commission d'admissibilité.

■ une phase d'admission

Les candidat(e)s déclaré(e)s admissibles reçoivent par courriel une convocation pour un entretien devant la commission d'intégration. D'une durée de vingt minutes, cet oral a pour objet d'évaluer la motivation du (de la) candidat(e), son goût pour la création, sa curiosité intellectuelle, sa capacité à être en prise avec les enjeux contemporains, ainsi que sa capacité à développer une réflexion et une pratique personnelle.

Le (la) candidat(e) peut éventuellement apporter des éléments complémentaires au dossier le jour de l'entretien.

■ Constitution du dossier personnel

> Le *curriculum vitae* du (de la) candidat(e) (sous format PDF inférieur à trois pages) ;

> une lettre d'intention qui précise la motivation du (de la) candidat(e) à intégrer le master *Sculpture* (sous format PDF de deux à trois pages) ;

> un dossier succinct de présentation des travaux du diplôme de premier cycle du (de la) candidat(e) (sous format PDF inférieur à 5 Mo) ;

> un texte de présentation de l'approche de la sculpture du (de la) candidat(e) (sous format PDF de deux à trois pages) ;

> un exposé du thème du mémoire et du projet de diplôme (sous format PDF inférieur à 5 Mo).

■ Envoi du dossier personnel

Le dossier doit être envoyé par courriel à l'adresse suivante : master_sculpture@esbat-tours.fr

Date limite d'envoi du dossier : 28 mai 2019.

■ Constitution du dossier de candidature

> le formulaire d'inscription dûment complété et signé ;

> une photographie d'identité récente collée sur la première page du dossier d'inscription ;

> la photocopie d'une pièce d'identité ;

> un chèque de 50,00 € à l'ordre de DDFIP (droit d'examen définitivement acquis pour la constitution du dossier) ;

> les photocopies des fiches d'évaluation semestrielle des années précédentes et de l'année en cours ;

> les photocopies des diplômes et des relevés de notes, en traduction assermentée pour les candidat(e)s étranger(ère)s (les diplômes chinois doivent être accompagnés du « certificat d'authentification » (**Credentials report**) délivré par le « China Academic Degrees and Graduate Education Development Center » (**CDGDC**) ;

> la copie du certificat de participation à la journée d'appel de préparation à la défense (candidat(e)s français(es) âgé(es) de moins de 26 ans) ;

> pour les candidat(e)s étranger(ère)s la copie du **T.C.F. ou du DELF niveau B2 minimum** ;

> deux enveloppes 11 x 22 cm libellées à vos nom et adresse ;

> pour le retour du dossier : une enveloppe 23 x 32 cm libellée à vos nom et adresse ;

> six timbres autocollants tarif lettre rapide (ne pas les coller sur les enveloppes).

■ Envoi du dossier de candidature

Le dossier doit être envoyé par courrier à l'adresse suivante :

École supérieure d'art et de design TALM-Tours

Concours Master mention *Sculpture*

40, rue du docteur Chaumier

37 000 Tours

Date limite d'envoi du dossier : 28 mai 2019. Tout dossier incomplet sera refusé.

■ Droits d'inscription

Frais d'inscription au concours

› Droit d'examen pour la constitution du dossier : 50,00 € (non remboursable).

Frais d'inscription après réussite au concours

› Le conseil d'administration fixe annuellement le montant des droits d'inscription (*délibération n° 274-2015 en date du 9 décembre 2015 - arrêté n° A 29 12 2018*).

Pour l'année universitaire 2019-2020, ils s'élèvent à :

› Étudiants non boursiers : 500 €

› Étudiants boursiers :

- échelon 7 : 230 €
- échelon 6 : 251 €
- échelon 5 : 258 €
- échelon 4 : 274 €
- échelon 3 : 293 €
- échelon 2 : 312 €
- échelon 1 : 335 €
- échelon 0 bis : 353 €

■ Contact

École supérieure d'art et de design TALM-Tours

Brigitte Voisin, responsable pédagogique

Ligne directe +33 (0)2 46 67 39 66

Courriel : brigitte.voisin@talm.fr